
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 1125 DU 02 OCTOBRE 2024

portant nomination des représentants de la Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin et du Gestionnaire délégué au sein du Conseil d'administration de la Société béninoise des Infrastructures numériques S.A.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** l'Acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- vu** la loi n° 2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2020-35 du 06 janvier 2021 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Numérique et de la Digitalisation ;
- vu** le décret n° 2023-283 du 24 mai 2023 portant approbation des statuts de la Société béninoise d'Infrastructures numériques S.A ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre du Numérique et de la Digitalisation,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 octobre 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de la Société béninoise des Infrastructures numériques S.A., les personnes dont les noms suivent :



- monsieur **Hontongnon Paulin HAZOUME**, représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin, en remplacement de monsieur Létondé Francisco Brice HOUETON ;
- madame **Bineta Dior BEYE NDIAYE**, représentante du Gestionnaire délégué de la Société béninoise des Infrastructures numériques S.A, en remplacement de madame Fatoumata SARR DIENG.

Article 2

Les intéressés poursuivent le mandat en cours pour le reste de sa durée, à compter de la date de leur installation.

Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 02 octobre 2024

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Ministre du Numérique et de la
Digitalisation,



Aurelie I. ADAM SOULE ZOUMAROU

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MND : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES MINISTERES : 19 ; SGG : 4 ; JORB 1.